

Règlement Rallye-enquête  
Maldonne, malbouffe

---

# AVENANT AU RÈGLEMENT

## Rallye-enquête

### *Maldonne, malbouffe*



# RÈGLEMENT RALLYE-ENQUÊTE

## Maldonne, malbouffe

---

### ARTICLE 1

#### MODIFICATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION

Du fait d'un cas de force majeure, le rallye-enquête *Maldonne, malbouffe* est reporté. Il se déroulera le **dimanche 13 octobre 2019 à partir de 10h45**.

Les autres modalités restent inchangées.

### ARTICLE 2

#### MODIFICATIONS CONCERNANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, il convient de **se présenter, le dimanche 13 octobre 2019 au plus tard à 10h45, au 3, rue Georges Vivent à Toulouse (31100)** et de remplir la fiche d'inscription qui sera remise à chaque équipe au début du rallye.

Les autres modalités restent inchangées.

### ARTICLE 3

#### MODIFICATIONS CONCERNANT LE DÉROULEMENT DU RALLYE

**Le dimanche 13 octobre 2019**, chaque équipe devra se présenter **3, rue Georges Vivent à Toulouse (31100) à 10h45**.

Les équipes devront avoir remis l'ultime fiche, « le rapport d'enquête », complétée **au plus tard à 15h30**, sous le chapiteau du festival, la remise de la fiche actant en même temps l'heure d'arrivée.

Les autres modalités restent inchangées.

# RÈGLEMENT RALLYE-ENQUÊTE

## Maldonne, malbouffe

---

### ARTICLE 4

#### MODIFICATIONS CONCERNANT LA DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les équipes devront être parvenues **sous le chapiteau du Festival Toulouse Polars du Sud, 3 rue Georges Vivent, 31100 Toulouse** (métro Basso-Cambo) **au plus tard à 15H30**.

**L'annonce des résultats et l'éventuel tirage au sort se dérouleront à 16h** en public, et les équipes gagnantes seront appelées par l'organisateur pour retirer leurs gains.

### ARTICLE 5

#### PRÉSENTATION ET REMISE DES LOTS

Le prix devra être retiré dans le délai de trois mois **à compter du 14 octobre 2019**. Au-delà de ce délai les membres de l'équipe seront déchus de tout droit sur leur prix.

Les autres modalités restent inchangées.

### ARTICLE 6

#### DÉPÔT LÉGAL ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le **présent avenant au règlement** est déposé chez Maître JAMME Cécile, Huissier de justice, 6 allée Paul Feuga à Toulouse.

La consultation du règlement est également disponible en écrivant à :

Toulouse Polars du Sud

3, rue Georges Vivent

31100 Toulouse

ou sur le site *www.toulouse-polars-du-sud.com*

# **RÈGLEMENT RALLYE-ENQUÊTE**

## **Maldonne, malbouffe**

---

Le **présent avenant au règlement** sera adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande. Timbre remboursé sur la base du tarif lent 20 g « lettre » en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement, limité à un remboursement par foyer.

Les autres modalités restent inchangées.

### **ARTICLE 7**

#### **CONTRACTUALISATION**

Les modalités restent inchangées.

### **ARTICLE 8**

#### **GRATUITE DE LA PARTICIPATION**

Les modalités restent inchangées.

### **ARTICLE 9**

#### **LITIGES ET RESPONSABILITÉ**

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 1 mois suivant la date du rallye, **soit le 13 novembre 2019**.

Les autres modalités restent inchangées.

### **ARTICLE 10**

#### **INFORMATIONS NOMINATIVES**

Les modalités restent inchangées.